

SOCIETE REDAL

APPEL D'OFFRES N°90/2020/C

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DES SYSTEMES DE
VIDEOSURVEILLANCE, D'ALARME INTRUSION, DE DETECTION
INCENDIE ET DE CONTROLE D'ACCES, DES SITES REDAL**

PIECE N°3

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(C.P.T)

SOMMAIRE

ARTICLE 1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2- PRESTATION DE MAINTENANCE	3
1) VIDEO SURVEILLANCE	3
2) SYSTEME D'ALARME ET INTRUSION.....	4
3) SYSTEME DE DETECTION D'INCENDIE	5
4) CONTROLE D'ACCES/ PORTES ET BARRIERES AUTOMATIQUES.....	5
ARTICLE 3- MODALITES D'INTERVENTION	6
1) Intervention de dépannage.....	6
2) Délais d'interventions	7
ARTICLE 4- MAINTENANCE CURATIVE/PIECE DE RECHANGE	7
ARTICLE 5- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	7
ARTICLE 6- GARANTIES	8
1) Garantie Légale	8
2) Garantie Contractuelle.....	8
ARTICLE 7- LES EXCLUSIONS	8
ARTICLE 8- REVISION DE L'ETENDUE DES PRESTATIONS	9
ARTICLE 9- OBLIGATIONS DE REDAL	9
ARTICLE 10 - SECURITE	9
ARTICLE 11- DEFAILLANCE DU PRESTATAIRE	9
ANNEXE1 : LISTE DES SITES REDAL	12
ANNEXE2: ETAT DU MATERIEL DE SURVEILLANCE, PORTES ET BARRIERES AUTOMATIQUES INSTALLEES AUX DIFFERENTS SITES REDAL	13

ARTICLE 1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet de fixer les conditions et les modalités de la prestation fournie par le Prestataire en vue de d'assurer la maintenance, régulière et périodique des installations des systèmes de surveillance électronique, portes et barrières automatiques, installés aux différents sites Redal:

- Systèmes de vidéosurveillance ;
- Systèmes d'alarme intrusion ;
- Systèmes de détection incendie ;
- Portes automatiques ;
- Barrières automatiques.

Le prestataire s'engage par le présent CPT de garder les systèmes de surveillance électronique, portes et barrières automatiques installés aux niveaux des différents sites Redal en parfait état de fonctionnement.

L'état des sites concernées par les prestations ci-dessus et qui est fournie en annexe peut varier en plus ou en moins, selon les besoins de la Redal.

ARTICLE 2- PRESTATION DE MAINTENANCE

Le Prestataire s'engage d'effectuer les prestations suivantes :

1) VIDEO SURVEILLANCE

1.1 Maintenance préventive des systèmes de vidéosurveillance

Le Prestataire s'engage à effectuer des inspections générales à caractère préventif et périodique.

Ces inspections ont pour objet de :

- Vérifier l'installation de vidéosurveillance et d'informer la Redal de son état de fonctionnement ;
- Réparer et remettre en parfait état de marche les installations et matériels présentant des anomalies quelconques.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de **deux visites par an**, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par la Redal.

b) Nature des opérations d'entretien périodique

Les opérations d'entretien périodique comprennent outre les contrôles décrits ci-après, une vérification de la cohérence des mesures physique avec celles effectuées lors de la mise en service ou de la réception de l'installation de la vidéosurveillance.

c) Contrôle préventif

Le contrôle préventif consiste à la vérification de la qualité de l'image affichée (incluant l'objectif recherché) et de la couverture des secteurs visualisés.

1.2 Maintenance curative système de vidéo surveillance :

Le Prestataire s'engage à effectuer, à chaque appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche des installations des systèmes de surveillance électronique, installés aux différents sites Redal.

2) SYSTEME D'ALARME ET INTRUSION

2.1 Maintenance préventive des systèmes d'alarmes et d'intrusion

Le Prestataire s'engage par les présentes à assurer l'entretien général et à maintenir en bon état de fonctionnement les installations des systèmes d'alarme et d'intrusion installés aux différents sites Redal, listés en annexe.

Le prestataire s'engage à effectuer à chaque visite, les prestations suivantes :

- Examen détaillé de l'installation d'alarme (contrôle des circuits électriques, voyants et interrupteurs) ;
- Contrôle des batteries et vérification de leur état de charge ainsi que leur chargeur ;
- Essais de fonctionnement des pédales et boutons ;
- Essais des sirènes ;
- Essais des détecteurs.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de **deux visites par an**, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par le service concerné de Redal.

b) Rapport sur incidents :

Tout éventuel incident constaté par le personnel du Prestataire au niveau des systèmes d'alarmes et d'intrusion sera consigné par écrit et fera l'objet d'un rapport d'incident qui sera remis au service concerné de Redal.

2.2 Maintenance curative système d'alarme et intrusion

Le Prestataire s'engage à effectuer, sur simple appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche de l'installation des systèmes d'alarme et d'intrusion installés aux différents sites Redal.

3) SYSTEME DE DETECTION D'INCENDIE

3.1 Maintenance préventive des Systèmes d'incendie

Le Prestataire s'engage par les présentes à assurer un entretien général et à maintenir en bon état de fonctionnement les installations des systèmes de détection incendie installés aux différents sites Redal listés en annexe.

Le Prestataire s'engage à effectuer à chaque visite, les prestations suivantes :

- Examen détaillé de l'installation de détection d'incendie (contrôle des circuits électriques, voyants et interrupteurs) ;
- Contrôle des batteries et vérification de leur état de charge ainsi que leur chargeur ;
- Essais de fonctionnement des boucles des centrales.
- Essais des sirènes ;
- Essais des détecteurs.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de deux visites par an, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par le service concerné de Redal.

b) Rapport sur incidents

2) Tout éventuel incident constaté par le personnel du Prestataire au niveau des systèmes d'alarmes d'incendie sera consigné par écrit et fera l'objet d'un rapport d'incident qui sera remis au service concerné de Redal.

3.2 Maintenance curative système Systèmes d'incendie

Le Prestataire s'engage à effectuer, sur simple appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche de l'installation des systèmes d'alarme d'incendie installés aux différents sites Redal.

4) CONTROLE D'ACCES/ PORTES ET BARRIERES AUTOMATIQUES

4.1 Maintenance préventive des portes et barrières automatiques

Le Prestataire s'engage à effectuer des inspections générales à caractère préventif et périodique.

Ces inspections ont pour objet de :

- Vérifier l'installation des portes et barrières automatiques et d'informer la Redal de son état de fonctionnement ;
- Réparer et remettre en parfait état de marche les installations et matériels présentant des anomalies quelconques.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de **deux visites par an**, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par le service concerné de Redal.

b) Nature des opérations d'entretien périodique

Les opérations d'entretien périodique comprennent outre les contrôles décrits ci-après, une vérification de la cohérence des mesures physique avec celles effectuées lors de la mise en service ou de la réception de l'installation des portes et barrières automatiques.

c) Contrôle préventif

Le contrôle préventif consiste à :

- la vérification des points d'alimentation, de fixation, de guidage et des systèmes de compensation des portes automatiques, rails verticaux et horizontaux, photocellule de sécurité, motorisation, galets, roulement, arbres, système d'entraînement des portes, décapage des système et organes de guidage et d'entraînement et toute autre vérification préventive des organes mécaniques, électroniques ou électriques sollicités par l'ouverture et fermeture des portes.
- la vérification des points d'alimentation, de fixation, photocellules et système d'entraînement des barrières, décapage des système et organes d'entraînement et toute autre vérification préventive des organes mécaniques, électroniques ou électriques sollicités par l'ouverture et fermeture des barrières automatiques.

4.2 Maintenance curative des portes et barrières automatiques

Le Prestataire s'engage à effectuer, sur simple appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche de l'installation des portes et barrières automatiques installés aux différents sites Redal.

ARTICLE 3- MODALITES D'INTERVENTION

1) Intervention de dépannage

Le Prestataire s'engage à assurer les interventions de dépannages tous les jours de la semaine, pendant les heures de travail, en dehors des jours fériés.

Ces interventions sont effectuées sans délai à partir du simple appel téléphonique de la Redal.

2) Délais d'interventions

Le prestataire s'engage à assurer les interventions de dépannage dans un délai ne dépassant en aucun cas 48 heures et ce à compter de la réception d'un simple appel téléphonique, réception d'un fax ou d'email, et seront effectuées pendant les heures ouvrables en dehors des Week-end.

A chaque intervention, le responsable du site Redal procédera en présence du technicien du Prestataire, à l'essai et la mise en fonctionnement du dispositif objet d'intervention avant signature de la fiche d'entretien dont il garde un exemplaire. Cette fiche portera la date, le lieu de l'installation et le détail des pièces changées s'il y a lieu et sera conjointement signée par le technicien du prestataire et le responsable du site concerné.

ARTICLE 4- MAINTENANCE CURATIVE/PIECE DE RECHANGE

Le bordereau complémentaire en annexe à renseigner et à chiffrer par le prestataire, servira de base pour la fourniture, installation et mise en service des pièces de rechange nécessaires en cas de maintenance curative.

Dans le cas de réparations (fournitures et ou prestations) non prévues par le bordereau complémentaire en question, un devis sera présenté par le Prestataire pour avis et accord préalable de Redal avant d'entamer les travaux de réparation en question.

ARTICLE 5- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à réaliser les missions qui lui sont confiées au titre du présent CPT.

Le Prestataire mettra en œuvre en vue de l'exécution de ses obligations, tous les moyens nécessaires à charge pour lui de se les procurer.

Le Prestataire s'engage à informer expressément la Redal de l'état d'usure des appareils objet des présentes et à lui dispenser tout conseil concernant leur utilisation optimale.

Le Prestataire doit communiquer au Redal la liste du personnel affecté à l'exécution des prestations objet du présent CPT, et ce dès la signature du marché issue du présent CPT.

De même, le Prestataire s'engage à communiquer à Redal dans les plus brefs délais toute mise à jour éventuelle de cette liste.

Les missions de maintenance peuvent être exercées soit par intervention sur place au niveau du site pour y effectuer les réparations et les entretiens nécessaires, soit par réparation en atelier du Prestataire. Dans ce second cas, le prestataire est tenu d'en informer le responsable du site et le service concerné de Redal.

Le personnel affecté par le Prestataire doit être doté d'EPI nécessaires et d'une tenue de travail portant insigne du prestataire, permettant son identification aisée en tant qu'agent du Prestataire et devra disposer de tout l'outillage et moyens nécessaires à l'exécution de sa mission, étant précisé qu'il n'est nullement en droit d'utiliser les outils de la Redal.

La mention des opérations effectuées et les incidents constatés devront être portés sur la fiche de maintenance remise par le Prestataire à Redal, à chaque visite.

Le Prestataire, doit s'assurer, en concertation avec les services concernés de Redal qu'aucune modification n'a été apportée dans l'aménagement du site Redal qui pourrait diminuer l'efficacité de l'installation du système de surveillance électronique sur place.

A chaque intervention, le technicien du Prestataire et le responsable du site Redal, procéderont conjointement à l'essai et la remise en état de marche de l'installation en panne et ce avant la signature conjointe de la fiche d'entretien.

ARTICLE 6- GARANTIES

1) Garantie Légale

Dans le cadre de la fourniture de pièces de rechange à Redal en vue de l'exécution des présentes, le Prestataire est tenu aux obligations de garantie légale due par le vendeur.

2) Garantie Contractuelle

En outre, le Prestataire garantit contractuellement la fourniture, l'installation et la mise en service des pièces de rechange.

Cette garantie contractuelle ne saurait remplacer ni limiter la garantie légale.

ARTICLE 7- LES EXCLUSIONS

Sont exclues des présentes, les interventions du dépannage résultant des situations suivantes :

- Alimentations électriques.
- Accidents, pertes d'informations dues à une mauvaise utilisation du système, mauvaise utilisation de l'équipement par la Redal,
- Vol, perte ou détérioration des systèmes et matériel.
- Panne provoquée par une intervention ou tentative d'intervention effectuée par la Redal en dehors des opérations de contrôle simple prescrites par le Prestataire
- Panne provoquée par un environnement défectueux (matériel, fourniture, électricité) ou non conformes aux spécifications du Prestataire,
- Pannes ou dommages causés par incendie, dégâts d'eau, chute de la foudre, cataclysmes naturels, faits de grèves, émeutes, mouvement populaire, action des pouvoirs publics civils ou militaires,
- Pannes ou dommages résultant de l'utilisation par la Redal de fournitures, matériels annexes ou de logiciels autre que ceux fournis par le Prestataire ou ayant reçu son agrément.

ARTICLE 8- REVISION DE L'ETENDUE DES PRESTATIONS

Le prestataire reconnaît par son acceptation du présent CPT, que les sites en annexe 1, ne sont pas tous équipés, la rémunération et les chiffres d'affaires correspondants seront basés sur le paiement des redevances des sites équipés et maintenus par le futur marché issu du présent CPT.

La Redal est tenue dans ce cas d'une modification de la liste des sites concernés de communiquer au Prestataire, par écrit, la liste des modifications apportées aux dites prestations.

Cette liste entre en vigueur dès la date de réception, aux mêmes conditions technique et tarifaire en vigueur.

ARTICLE 9- OBLIGATIONS DE REDAL

La Redal s'engage :

- A signaler immédiatement au prestataire, tout dérangement survenu dans le fonctionnement de l'installation.
- A laisser visiter par le personnel du prestataire auquel il facilitera la tâche en lui précisant les anomalies de la panne, ainsi que les appareils défectueux.
- A ne faire exécuter aucune modification, extension, déplacement, réparation, par un personnel autre que celui du prestataire où agréé par lui.
- A signer les bons de travaux qui lui seront présentés par les agents du prestataire suite à toute intervention sur l'installation.

ARTICLE 10 - SECURITE

Pendant toute la durée des prestations, le prestataire est tenu de prendre sous sa responsabilité et à ses frais :

- Toutes les mesures de sécurité particulières à la nature des travaux qu'elle est tenue d'exécuter.
- Toutes les mesures communes, de sécurité concernant l'hygiène, la prévention des accidents, la médecine de travail, les premiers secours ou soins aux accidents et maladies
- Toutes les mesures efficaces et utiles pour la protection individuelle ou collective de son personnel
(Tenues, casques, gants, bottes, etc.)

Il appartient au prestataire de donner à ses équipes les instructions nécessaires et de leur prescrire les consignes à observer concernant la prévention des accidents prévues par les textes réglementaires.

ARTICLE 11- DEFAILLANCE DU PRESTATAIRE

En cas de constat d'une quelconque défaillance du prestataire entre autre :

- Manque de réactivité du personnel ;



- Désengagement ;
- Suivi non rigoureux ;
- Etc.

Le prestataire sera saisi sur le fait immédiatement par les services de Redal en cas de manquement grave ou non résolu sous un délai de 7 jours maximum, le prestataire subira immédiatement sur ses créances sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard de 500 DH HT (cinq cent dirhams hors taxes) par jour de retard, sera appliquée pour non-respect par le prestataire des délais d'interventions convenus, les pénalités sont plafonnées à 5 000,00 HT par agence.

Ce montant s'appliquera à chaque constat justifié par un courrier au prestataire.



ANNEXE

Les sites suivants ne sont pas tous équipés

Annexe1 : Liste des sites Redal

N°	SITES	N°	SITES	N°	SITES
	RESERVOIRES		SIEGE ET AGENCES COMMERCIALES		STATIONS
1	Réservoir Agdal	24	Agence Hassan	50	Station ghazia
2	Réservoir Ambassador	25	Agence Agdal	51	Station ghazia
3	Réservoir Berrada	26	Agence Amal	52	Station Nahda Est
4	Réservoir Hay Nahda	27	Agence El Fath	53	Station Youssoufia Bas
5	Réservoir Takaddoum	28	Agence Ocean	54	Station d'Euration Skhirat
6	Réservoir Lalla Zina	29	Agence Riad	55	Station P71 Skirat balnéaire
7	Réservoir Loulalda	30	Agence Yousoufia	56	Station Mers El Khir
8	Réservoir Skhirat	31	Agence Hay Nahda	57	Station Pompage Sala Al jadida
9	Réservoir Témara	32	Agence Takadoum	58	Station Salé plage
10	Réservoir Bouknadel	33	Agence Skhirat	59	Station Bouknadel
11	Réservoir Hay Inbiat	34	Agence Bouznika	60	Station My Smail
12	Réservoir Maâmoura	35	Agence Harhoura	61	Station Kom
13	Réservoir Ouled Hlal	36	Agence Témara	62	Station Said Hajji (NordII)
14	Réservoir Sala Al Jadida	37	Agence Massira	63	Station Sidi Moussa
15	Réservoir Hay Essalam	38	Agence Bouknadel	64	Station Sidi benâcher (Tabriquet)
16	Puits Ain Rhboula	39	Agence Bab Sebta	65	Station Oulja
	POSTES SOURCE	40	Agence Hay Essalam	66	Station Emissaire de Rabat
17	Poste source Agdal	41	Agence Hay Rahma	67	Suppresseur Nour
18	Poste Riad	42	Agence KOM	68	Puit Hay Errahma
19	P. Riad (Logistique)	43	Agence Moulay Ismail	69	Station brahma
20	Poste Source Amer	44	Agence Sala Al Jadida	70	Station Nour
21	Poste source Tabriquet	45	Agence Tabriquet	71	Comité de Suivi
22	Poste source Skhirat	46	Nouvelle agence Hay Rahma	72	Club Riad
23	Poste Source Hsain	47	Agence Laâyayda	73	Villa dar Alma
		48	Agence Bettana	74	Vieux Marocain
		49	Siège Redal		

Annexe2: Etat du matériel de surveillance, portes et barrières automatiques installés aux différents sites Redal

Systeme de vidéosurveillance

SITES	Marque des systèmes	Enregistreur			Caméras de vidéosurveillance		
		Qté	Capacité de disque dure	Durée d'enregistrement	Nb caméra infrarouge intérieure	Nb caméra infrarouge extérieure	Nb camér a speed dôme
SIEGE REDAL							
Immeuble Reda	PROTECTOR	1	4T0	57 jours	15	0	
locaux hubgrade	UNV	1	4T0	40 jours	5		
Siège (Couloirs)	G4S GDL	4	4T0	68 jours	41	7	
Magasin Siège	UNV	1	4T0	90 jours	6		
Locaux cos	HIKVISION	1	4T0	90 jours	6	1	
Locaux restaurant	HIKVISION	1	4T0	90 jours	6	3	
AGENCES COMMERCIALES							
Agence Hassan	HIKVISION	1	2T0	42 jours	10	0	
Guichet Unique	UNV	1	4T0	90 jours	2		
Agence Agdal	HIKVISION	1	1T0	03 jours	4	0	
Agence Amal	HIKVISION	2	4T0	90 jours	16	16	
Agence Bouknadel	HIKVISION	1	4T0	90 jours	5	3	
Agence Bouznika	UNV	1	4T0	90 jours	10	1	
Agence Bab Sebta	ORION	1	4T0	90 jours	8		
Agence Harhoura	G4S GDL	1	1T0	90 jours	4		
Agence Hay El Fath	UNV	1	4T0	90 jours	8	1	
Locaux formation Hay	UNV	1	4T0	90 jours	4	1	
Agence Hay Essalam	G4S GDL	1	4T0	94 jours	7		
Agence Bettana	G4S GDL	1	1T0	74 jours	2	0	
Agence Hay Rahma	IPVISION	1	4T0	90 jours	8	7	
Agence Kariat Ouled	G4S GDL	1	4T0	90jours	5	2	
Agence Moulay Ismail	G4S GDL	1	4T0	360 jours	2		
Agence Océan	G4S GDL	1	4T0	92 jours	5	2	
Agence laâyayda	G4S GDL	1	4T0	90 jours	7	2	
Agence Hay Riad	HIKVISION	1	4T0	90 jours	11	2	
DSI hay Riad	UNV	1	4T0	90 jours	21		
Agence Sala Al Jadida	UNV	1	4T0	90 jours	7	5	
Agence Skhirat	UNV	1	4T0	54 jours	4	2	
Agence Tabriquet	G4S GDL	1	750 Go	90 jours	2		
Agence Témara	HIKVISION	1	4T0	90 jours	15	1	
Agence Yousofia	UNV	1	4T0	90 jours	6	3	
Agence Hay Nahda	G4S GDL	1	1000G	56 jours	8		
Agence Takkadoum	UNV	1	4T0	90 jours	8	4	
Agence Massira	G4S GDL	1	4T0	43 jours	6	2	
RESERVOIR							
Réservoir Bouknadel	HIKVISION (2)	3	4T0	90 jours	16		4
Réservoir Sala Al Jadida	HIKVISION	2	4T0	90 jours	21		2
Réservoir Oulad Hlal	HIKVISION	1	4T0	90 jours	18		1
Réservoir Hay Inbiaat	HIKVISION	2	4T0	90 jours	19		2
Réservoir Témara	HIKVISION	1	4T0	90 jours		15	1
Réservoir Berrada	UNV	2	4T0	90 jours		15	2
Réservoir Lalla Zina	HIKVISION	1	4T0	90 jours		12	

Réservoir Skhirat	HIKVISION	2	4T0	90 jours		18	1
Réservoir Loulalda	HIKVISION	1	4T0	90 jours		11	1
STATION							
Station Al Ghazia	ORION	1	1T0	30 jours		4	
Station Al Mansour	ORION	1	1T0	90 jours		4	
Station Emissaire	ORION	1	500G	26 jours		4	
SPRET de Rabat	ORION	1	1T0	60 jours		15	1
Station Nahda	ORION	1	500G	70 jours		3	
Station Youssoufia bas	ORION	1	500G	90 jours		2	
POSTE SOURCE							
Poste source amer	ORION	1	500G	25 jours		4	2
Poste source riad	G4S GDL	1	4T0	90 jours		5	2
Magasin Riad	HIKVISION	1	1000G	90 jours		1	
Labo témara	G4S GDL	1	1T0	90 jours	7	1	
Poste source riad côte ateliers	HIKVISION	1	1T0	90 jours		16	1
Poste Source Tabriquet	G4S GDL	1	4T0	90 jours		18	2
Poste Source Agdal Air de	G4S GDL	1	4T0	90 jours		6	1
Poste source Agdal /Magasin	UNV	1	2T0	122 jours	2	9	1
MAGASINS & AUTRES							
Magasin Hay Essalam accès	UNV	1	4T0	90 jours		3	
Magasin Hay Salam	UNV	1	4T0	90 jours	0	11	
Labo magasin Hay Salam	UNV	1	2T0	90 jours	6	4	
Vieux Marocain	UNV	1	4T0	90 jours		6	
Locaux SPC	UNV	2	4T0	90 jours	4	13	

Système d'alarme d'intrusion

SITES	Centrale		Contact de porte	DéTECTEURS intrusion	Sirène intérieure	Sirène Extérieure
	Qté	Marque				
Siège (immeuble Reda)	1	Tecnoalarm	2	6	1	0
Locaux SPC	1	Tecnoalarm	0	5	1	1
AGENCES COMMERCIALES						
Agence Hassan	1	VESTA 48B	0	6	1	1
Agence Agdal	1	Tecnoalarm	0	6	1	1
Agence Amal	1	VESTA 48B	0	7	1	1
Agence Bouknadel	1	Tecnoalarm	1	7	1	1
Agence Bouznika	1	Tecnoalarm	0	11	1	1
Agence Bab Sebta	1	Tecnoalarm	1	9	3	1
Agence Harhoura	1	VESTA 48B	2	3	2	1
Agence Hay El Fath	1	VESTA 48B	0	5	1	1
Agence Hay Essalam	1	NX8	0	9	1	1
Agence Hay Takadoum	1	NX4	2	7	0	1
Agence Hay Nahda	1	NX6	2	9	3	1
Agence Hay Rahma	1	Tecnoalarm	3	14	1	1
Agence Kariat Ouled Moussa	1	VESTA 48B	1	5	1	2
Agence Moulay Ismail	1	VESTA 48B	1	8	1	1
Agence Océan	1	ARITECH	0	4	1	1
Agence Hay Riad	1	VESTA 48B	0	6	1	0
Agence Sala Al Jadida	1	Tecnoalarm	2	9	1	1
Agence Skhirat	1	NX8	0	6	1	0
Agence Tabriquet	1	NX8	2	4	2	1
Agence Témara	1	VESTA 48B	1	5	1	1
Agence Youssoufia	1	Tecnoalarm	2	2	1	1

Agence Massira	1	Tecnoalarm	1	9	1	1
Agence Iaâyayda	1	Tecnoalarm	0	8	0	1
Agence Bettana	1	VESTA 48B	0	3	1	1
STATIONS						
Station Al Ghazia	1	Tecnoalarm	2	2	1	1
Station Al Mansour	1	Tecnoalarm	3	2	1	0
Station Tabriquet (Sidi Ben Acher)	1	NX8	2	2	0	1
Station Sidi Moussa	1	NX8	2	2	0	1
Station NordII (Sidi Haji)	1	VESTA 48B	2	1	0	1
SPRET	1	Tecnoalarm	7	3	2	2
Station Emissaire	1	Tecnoalarm	1	1	1	1
Station Nahda	1	Tecnoalarm	1	1	1	1
Station Youssoufia bas	1	Tecnoalarm	2	2	1	1
POSTES SOURCE						
Poste Source Amer	1	Thor	0	4	1	1
Poste Source Riad	1	Tecnoalarm	8	7	1	1
Poste Riad côte ateliers	1	NX8		4	0	1
Poste Source Tabriquet	1	Tecnoalarm	11	3	0	1
RESERVOIR						
Réservoir Amer	1	Thor	4	9	1	1
Réservoir Berrada	1	Tecnoalarm	5	1	1	1
Magasin Agdal	1	Tecnoalarm	4	7	1	1

Systeme d'alarme d'incendie

SITES	Centrale d'incendie			Détecteur de fumée	Sirène
	Quantité	Marque	Nombres de Zone		
SIEGE REDAL					
Immeuble Reda	1	KILSEN	2 Zone	63	4
Siège (Hubgrade)	1	KILSEN	2 Zone	7	1
Siège (Couloirs)	1	KILSEN	2 Zone	0	8
Siège Nouvel imm	1	KILSEN	2 Zone	130	14
Siège nouveau lacale Archive	1	KILSEN	2 Zone	18	1
Locaux cos	1	KILSEN	2 Zone	14	2
Locaux SPC	1	TECNOFIRE	256 point	50	3
AGENCES COMMERCIALES					
Agence Hassan	1	UTC Fire	4 Zone	41	6
Agence Agdal	1	KILSEN	2 Zone	5	1
Agence Amal	1	KILSEN	2 Zone	4	2
Agence Bouknadel	1	KILSEN	4 Zones	13	2
Agence Bouznika	1	UTC Fire	4 Zones	24	3
Agence Bab Sebta	1	Tecnoalarm	2 Zone	14	4
Agence Harhoura	1	KILSEN	3 Zone	5	2
Agence Hay El Fath	1	KILSEN	2 Zone	5	2
Agence Hay Essalam	1	KILSEN	2 Zone	7	2
Agence Bettana	1	KILSEN	2 Zone	2	1
Agence Hay Nahda	1	KILSEN	2 Zone	12	2
Agence Hay Rahma	1	KILSEN	8 Zone	17	2
Agence Kariat Ouled Moussa	1	KILSEN	2 Zone	7	2
Agence Moulay Ismail	1	KILSEN		9	2
Agence Ocean	1	KILSEN	2 Zone	5	2
Agence Hay Riad	1	KILSEN	3 Zone	6	2
Agence Sala Al Jadida	1	UTC Fire	4 Zone	10	2
Agence Skhirat	1	KILSEN	3 Zone	3	1
Agence Tabriquet	1	KILSEN	2 Zone	5	2
Agence Témara	1	KILSEN		4	2
Agence Youssoufia	1	KILSEN	2 Zone	7	3
Agence Takkadoum	1	C-TEC		8	2
Agence Massira	1	KILSEN	2 Zone	11	2
Agence laâyayda	1	UTC Fire	4 Zone	15	3
POSTES SOURCE					
Poste Source Amer	1	KILSEN	8 Zone	23	1
Poste Source Tabriquet	2	KILSEN	4 Zone	33	2
Poste Source Agdal	2	KILSEN	4 Zone	92	
Magasin Agdal	1	UTC Fire	4 Zone	33	1
Poste Source Riad	2	KILSEN	4 Zone	23	2
Poste source riad côte ateliers (garages)	1	KILSEN	4 Zone	33	4
MAGASIN					
Magasin Hay Essalam	1	KILSEN	4 Zone	29	3
Magasin Siège	1	KILSEN	2 Zone	9	1
STATION					
Station Al Mansour	1	Tecnoalarm	8 Zone	2	1
Station Tabriquet (Sidi Ben Acher)	1	Tecnoalarm	8 Zone	1	1
Station Sidi Moussa	1	Tecnoalarm	8 Zone	1	1
Station Nord II (Sidi Haji)	1	Tecnoalarm	8 Zone	1	1
Station Salé Plage (1)	1	KILSEN	4 Zone	6	1



Station Al Ghazia	1	Tecnoalarm	8 Zone	2	0
Station Souissi	1	Tecnoalarm	8 Zone	2	0
Station Emissaire	1	Tecnoalarm	8 Zone	1	0
Station Nahda	1	Tecnoalarm	8 Zone	2	0
Station Youssoufia bas	1	Tecnoalarm	8 Zone	2	0

Système de contrôle d'accès : Barrières et portes automatiques

SITES	Barrières automatiques		Portes automatiques
	Marque	Nombre	Nombre
SIEGE REDAL			
Siège	Niuba	2	
	BFT	1	
AGENCES COMMERCIALES			
Agence Hay Rahma	Niuba	1	
Agence Témara	Niuba	2	
Agence Hay Nahda	BFT	1	
RESERVOIR			
Réservoir Sala Al Jadida	Niuba	2	
Réservoir Oulad Hlal	Niuba	2	
Réservoir Hay Inbiaat	Nice	2	
Réservoir Témara	Nice	1	
Réservoir Berrada	Nice	2	
Réservoir Lalla Zina	Niuba	2	
Réservoir Hay Salam	Nice	3	
Réservoir Hay Salam/ Air de Stockage	Niuba	2	
Agence Hay Salam /Air de stationnement	Nice	2	
STATION			
SPRET de Rabat	Nice	2	
POSTE SOURCE			
Poste source Riad	Niuba	2	
Locaux garage Riad	Nice	1	3
Poste source Riad côte ateliers	Nice	2	
Poste Source Tabriquet	Niuba	2	
Poste Source Agdal	Niuba	3	1
Immeuble PS Poste source Agdal			2
Poste source Agdal /Magasin	Niuba	1	
MAGASINS & AUTRES			
Vieux Marocain	Niuba	1	
Locaux SPC			1
Villa Dar Al Maa			1
DSI Hay Riad			2